

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE MURET

Par arrêté en date du 21/11/2024, le Maire de Muret a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe au dossier d'enquête avec l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 40 jours consécutifs, **du lundi 16 décembre 2024 à 09h au vend. 24 janvier 2025 à 16h.**

A cet effet, Isabelle ZUILI, Architecte DPLG, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse pour diligenter cette enquête.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur le projet de révision du P.L.U. et présenter ses observations sur le registre disponible à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, au Service Urbanisme Environnement de la Mairie de Muret, 1 Rue Saint-Sernin aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi 16h). Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site Internet de la ville de Muret **mairie-muret.fr**. Un registre numérique sera également disponible en ligne afin de pouvoir déposer ses observations via l'adresse suivante : **registre-numerique.fr/revision-plu-muret** ou par mail à **revision-plu-muret@mail.registre-numerique.fr**. Les observations pourront également être adressées par courrier postal au Commissaire Enquêteur avec la mention « A l'attention du commissaire enquêteur » à la Mairie de Muret - 27 rue de Castelvielh- BP 60207-31605 Muret cedex). Seules seront prises en considération les correspondances arrivées pendant la durée de l'enquête. Le dossier d'enquête dématérialisé sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au service Urbanisme Environnement de la Mairie de Muret, 1 rue Saint Sernin.

L'ensemble des observations du public (écrites et sous format numérique) seront consultables en ligne sur le registre numérique via le lien : **registre-numerique.fr/revision-plu-muret**

La Commissaire Enquêteur recevra le public à **l'Hôtel de Ville 27 Rue Castelvielh - Muret**, aux jours et heures suivants :

- **lundi 16/12/2024 de 9h à 12h**
- **jeudi 19/12/2024 de 14h à 18h**
- **mercredi 08/01/2025 14h à 17h**
- **mercredi 15/01/2025 de 9h à 12h**
- **jeudi 23/01/2025 de 14h à 19h**

A l'issue de l'enquête et dès sa réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Muret (Service Urbanisme Environnement) pendant 1 an et consultables sur le site Internet de la ville. A l'issue de l'enquête, le conseil Municipal se prononcera par délibération au vu des conclusions de l'enquête publique, des observations du public et des avis joints au dossier d'enquête et décidera s'il y a lieu de modifier le dossier en vue de son approbation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Urbanisme Environnement de la mairie de Muret, 1 rue Saint Sernin.